

## Compte- rendu du conseil municipal

Du jeudi 7 octobre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30. 12 membres présents. Absents excusés : Christophe Viboud et Josiane Vialleton.

**Travaux de voirie** : Cette compétence est désormais du ressort de l'agglomération Loire-Foréz, mais en concertation avec les communes. Le programme 2021 s'est achevé par la route des Arboulières. Des travaux de canalisations sont à venir sur ce secteur, et la pose d'un enrobé donc reportée sans date précise. Mêmes causes, mêmes effets pour la route des Merlains, mais là, la colonne d'eau sera posée prochainement et la reprise en bi-couche décalée sur l'an prochain. Pour 2022, après discussions, il est décidé, en plus donc de la route des Merlains, de refaire en enrobé la route de l'Eglise, (pour un coût de 35 519 €, du cimetière au carrefour avec la route de Goutterose), ainsi qu'un tronçon de 150 m de la route de Goutterelle (pour 19 803 €, en-dessous de l'embranchement avec le chemin des Creux). Le prolongement vers le bourg, ainsi que la route de la Tuilerie où des travaux de réseaux sont à prévoir, seront envisagés ultérieurement.

**Rénovation de la mairie** : Le chantier se poursuit bon train. « Tout se passe bien », d'après les suivis. La toiture du bâtiment principal est maintenant terminée. Celle de l'ex-cantine a été enlevée et le mur de façade démolie. Sa reconstruction sera suivie de la pose d'un toit neuf, à l'identique du précédent. Côté finances, nous avons trois subventions assurées : l'Etat par le DSIL, la Région sur le Plan de Relance et le Conseil Départemental. Le montant des travaux a été relevé de 250 000 à 280 000 € car la toiture ainsi que le plancher de la future salle du conseil sont à refaire entièrement. Par ailleurs, le conseil municipal a décidé de faire une demande de subvention auprès de la Région pour la construction d'un local de stockage de 40 m<sup>2</sup> en dessous de la place de la Mairie

**Chasse-neige : convention avec la CUMA de Marcoux** : La lame a été commandée et devrait nous être livrée prochainement. Une convention va être signée avec la CUMA de Marcoux pour la mise à disposition d'un tracteur et de son conducteur.

### **Questions diverses** :

**Vente ferraille** : Une délibération est nécessaire pour le versement au budget du CCAS des 816 € du produit de cette vente. Elle est acceptée à l'unanimité.

**Théâtre CCAS** : La pièce « Un mec plus ultra » par la compagnie « Rires en Folie » est programmée ce samedi 9 octobre à 20 h 30. Rendez-vous des bonnes volontés à 14 h 30 pour la préparation de la salle.

**P.A.E.N.** : Un exposé sur le Plan d'Aménagement des Espaces Naturels nous sera fait lors du prochain conseil municipal par ses rapporteurs, J. Maisse et J. Heim.

**Cantine** : le prix du repas enfant est fixé aujourd'hui à 3,60 € pour les familles, alors que le coût de revient s'élève à 7,30 €, en ne prenant en compte que les seuls frais de personnel. Car s'ajoutent à cela des frais de structure que les contraintes sanitaires n'ont fait qu'aggraver. De plus, faute de personnel en nombre et qualifié, nous ne sommes plus reconnus comme « accueil collectif de mineurs » et ne pouvons plus de ce fait recevoir d'aides de la C.A.F. Un débat s'engage à l'issue duquel le prix du repas enfant est fixé désormais à 3,70 € (4,70 € pour le repas adulte au besoin).

**Garderie** : dans le même ordre d'idées, le prix de la demi-heure de garderie est fixé à 1 € au lieu de 0,98 €, mais le droit d'inscription pour l'année ramené de 7,50 € à 4 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 40.